

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AOUT 2011

L'an deux mil onze, et le **deux août**, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 juillet 2011

Présents : MM. LERICHE Daniel, WAGNER Louis, Mme TOMBEUR Jacqueline, M. FANZUTTI Robert, Mlle GUILLEMIN Isabelle, M. BONDOUX Damien, Mmes DUBOIS Consiglia, AUGAGNEUR Laurence, M. MARCHANDEAU Guy, Mme LEVI-CHEBAT Jacqueline, M. GRAVIER Patrick, Mlle MICHEL Delphine, M. HOUEMENT Jean-Claude, Mme BALLOUARD Isabelle.

Excusés : M. PACOREL (pouvoir à Daniel LERICHE), Mme BRUNELLE Jocelyne, Mme FAYET-FRIBOURG Corinne (pouvoir à Delphine MICHEL), M. CASTAINGS-LAHAILLE Jan

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 20 juin 2011.

Mlle Guillemain est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

Schéma départemental de coopération intercommunale	Avis sur la proposition de projet de schéma départemental présenté par M. le Préfet
Projet d'aménagement du centre bourg (terrains Gatosse)	Création d'un comité de pilotage – désignation de deux membres.
Rapport des délégués aux différents syndicats et EPCI	
Rapport des commissions	

M. le Maire remercie MM Marchandeaup et Bondoux pour les animations qu'ils ont réalisées au centre de loisirs.

Donne lecture de différents messages :

- remerciement des enfants ayant participé au voyage à Disney Land Paris.
- remerciement de l'association autisme 71 pour le soutien apporté par la commune lors de la manifestation qu'elle a organisée en juillet.
- remerciement de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles pour la subvention communale et la mise à disposition de la salle polyvalente lors des collectes.

Informe l'assemblée qu'une subvention DETR 2011 d'un montant de 65 945 € sera allouée pour le financement des travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie estimés à 286 719 € HT.

Schéma départemental de coopération intercommunale

M. le Maire commente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui a été adressé aux conseillers municipaux. Rappelle les principaux objectifs : rattachement des communes isolées à un EPCI, rationalisation des périmètres des EPCI et syndicats. Cite les mesures retenues : proposition de fusion de la communauté de communes « autour du Couchois » avec la CCMD ainsi que le rattachement de 3 communes isolées (Epertully, Change et Créot), fusion du SIE de la Vallée de la Dheune du SIE du Sud Ouest Chalonnais et du SIE Guye et Dheune.

Rappelle que toutes les communes devront rendre leur avis sur le projet avant le 26 août 2011.

Commente le rapport de présentation des propositions de la communauté de communes « entre Monts et Dheune » adopté à l'unanimité en conseil communautaire.

Précise que, par délibération :

- la commune de Charrecey a exprimé son souhait d'intégrer la communauté de communes « entre Monts et Dheune »
- le SIE de la vallée de la Dheune n'ayant aucune interconnexion avec le SIE du Sud Ouest Chalonnais, s'est prononcé défavorablement sur le projet de fusion avec ledit syndicat qui a d'ailleurs délibéré dans le même sens.

Dit que les communes membres de la communauté de communes « autour du Couchois » ont des positions divergentes sur la fusion proposée et que certaines, compte tenu de leur bassin de vie souhaitent intégrer la communauté urbaine CUCM ou l'Autunois.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

Vu la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale transmise par Monsieur le Préfet de Saône et Loire ;

Vu la proposition formulée de fusion de la Communauté de Communes entre Monts et Dheune, de la Communauté de Communes autour du Couchois et de 3 communes isolées, Change, Créot et Epertully.

Vu la proposition formulée de fusion du SIE Sud-Ouest de Chalon, SIE de Guye et Dheune et du SIE de la Vallée de la Dheune

Vu les échanges entre la commune de Charrecey et la Communauté de Communes entre Monts et Dheune et la pertinence de l'intégration de ladite commune au sein du périmètre de la CCMD.

Au regard du rapport de présentation des propositions de la Communauté de Communes entre Monts et Dheune joint en annexe ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'émettre **un avis défavorable** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale transmis par Monsieur le Préfet de Saône et Loire ;
- d'approuver le rapport de présentation des propositions de la Communauté de Communes entre Monts et Dheune.
- de solliciter auprès de M. le Préfet de Département et des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale d'intégrer les propositions incluses dans ledit rapport dans le cadre de l'établissement du Schéma Départemental de Coopération intercommunale à savoir :

Proposition n°1:

- Favorable à l'intégration au sein de la CCMD des communes volontaires de la Communauté de Communes « Autour du Couchois » dans la limite du bassin de vie.

Proposition n°2 :

- **Défavorable à l'intégration des communes de Saint Firmin, Saint Pierre de Varennes dont le bassin de vie est le Creusot et de Saint Emiland qui apparaît comme une continuité naturelle de la Communauté de Communes de l'Autunois.**

Proposition n°3 :

- **Respect de la volonté des communes de Change, Créot et Epertully d'intégrer l'intercommunalité de leur choix.**

Proposition n°4

- **Favorable à l'intégration de la commune de Charrecey au sein de la CCMD.**

Proposition n°5 :

- **Favorable à l'intégration du SIE de la Vallée de la Dheune au sein de la Communauté de Communes entre Monts et Dheune.**

- d'autoriser M. le Maire à notifier la présente décision à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Aménagement du centre bourg

Création d'un comité de pilotage

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune ou la communauté de communes ont aujourd'hui la possibilité de constituer une réserve foncière de 25 000 m² environ au centre bourg.

Rappelle que la communauté de communes « entre Monts et Dheune » est favorable à la construction d'une résidence pour personnes âgées sur ledit emplacement.

Vu la situation des terrains propice à la requalification du centre de bourg, au maillage des différents espaces publics (écoles, centre de loisirs ...), propose que :

- la commune se porte acquéreur de ladite réserve pour un montant de 255 000 €, et rétrocède par la suite à la communauté de communes le périmètre nécessaire à la construction de son projet.
- la commune, en association avec la communauté de communes, crée un comité de pilotage en vue de définir un projet d'orientation pour l'aménagement de l'ensemble du site (positionnement de la résidence, cheminements...) – comité auquel seront associés des personnes qualifiées des organismes suivants : DDT, CAUE, ATD, Pays du Chalonnais, Conseil Général et Régional, OPAC.

Invite l'assemblée à réfléchir au développement de ce territoire ; à réfléchir concomitamment à l'orientation de la zone des Mouilles.

M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis de principe favorable au projet d'acquisition qui sera examiné en détail lors du prochain conseil municipal (11 août 2011).
- est favorable à la création d'un comité de pilotage tel que présenté ci-dessus
- désigne M. Fanzutti, Mmes Tombeur et Dubois pour siéger à ce comité.

Informations diverses

M. le Maire dit que la communauté de communes « entre Monts et Dheune » :

- a obtenu le permis de construire pour la construction de son siège et du RSP ;
- travaille sur un projet de création d'une aire de camping cars sur la commune.

Dit que le permis de construire pour la chaufferie bois vient d'être déposé auprès de la DDT.

M. Wagner dit que le service de la voirie est équipé d'un nouveau broyeur depuis le printemps 2011 (comme prévu au budget 2011) ; une démonstration du fonctionnement de ce matériel sera faite aux élus après la période estivale.

Mme Tombeur informe l'assemblée que le centre de loisirs a été complet tout l'été. Constate que les locaux deviennent exigus et au vu de l'évolution progressive des effectifs, dit qu'il convient de réexaminer le fonctionnement de la structure.

M. Fanzutti dit que les travaux de rénovation de la salle polyvalente s'achèveront en septembre : remplacement des aérothermes, des portes de l'entrée, achèvement des travaux de peinture.

Mlle Guillemin invite les membres de la commission communication à réfléchir au prochain bulletin de communication dont la préparation commencera en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.